



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

CES/2004/8
1^{er} avril 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION DE STATISTIQUE et
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS

Cinquante-deuxième réunion plénière
(Paris, 8-10 juin 2004)

**ÉTABLISSEMENT D'ÉQUIPES DE SPÉCIALISTES SOUS L'ÉGIDE
DE LA CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS**

Note du secrétariat de la CEE

INTRODUCTION

1. À sa réunion d'octobre 2002, le Bureau de la Conférence des statisticiens européens a décidé que toute réunion organisée ou travail entrepris à l'avenir par le secrétariat de la CEE en coopération avec Eurostat, l'OCDE ou d'autres organisations internationales devrait être préparé par une équipe spéciale ou un groupe directeur afin d'aboutir à des résultats concrets dans un laps de temps déterminé. Ces équipes de spécialistes devraient se composer de représentants de services nationaux de statistique géographiquement représentatifs – autant que faire se peut – et le cas échéant des secrétariats des organisations internationales.

2. Depuis lors, différentes catégories d'équipes de spécialistes ont été créées dans divers domaines, notamment des groupes directeurs, des comités d'organisation, des équipes spéciales, etc. C'est pourquoi, en octobre 2003, le Bureau de la Conférence a demandé au secrétariat de la CEE d'établir une note dans laquelle il préciserait la nature des divers groupes susceptibles d'être créés. À sa réunion de février 2004, le Bureau a examiné puis adopté le projet de directives présenté ci-après. Il a également décidé que ce projet serait présenté en juin, à la réunion plénière annuelle de la Conférence, pour qu'elle l'approuve.

3. La présente note expose donc en détail les modalités d'établissement des équipes de spécialistes en général ainsi que les fonctions caractéristiques des groupes directeurs, équipes spéciales et comités d'organisation. Au cours de sa réunion de février 2004, le Bureau a également passé en revue la liste des équipes de spécialistes actuellement en activité sous les auspices de la Conférence, y compris leur mandat (11 équipes de spécialistes ont été créées jusqu'à présent). Une liste à jour est affichée sur le site Internet de la CEE à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/stats/SteeringGroups.html>. Le Bureau a ensuite décidé qu'à la lumière des directives, présentées ci-après, il reconsidérerait la «catégorie» à laquelle appartiennent les équipes actuelles de spécialistes (c'est-à-dire les groupes directeurs, équipes spéciales et comités d'organisation) et, si besoin est, la modifierait en fonction des directives.

DIRECTIVES AUX FINS DE L'ÉTABLISSEMENT ET DU FONCTIONNEMENT D'ÉQUIPES DE SPÉCIALISTES SOUS L'ÉGIDE DE LA CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS

4. Les directives qui suivent s'inspirent de celles énoncées par la Commission économique pour l'Europe en juin 2003 et ont été adaptées en fonction des besoins de la Conférence des statisticiens européens.

Statut et caractéristiques

5. Une équipe de spécialistes¹ est un organe d'experts créé selon une procédure arrêtée par la Conférence des statisticiens européens et supervisé soit directement par la Conférence soit par son Bureau. Ses principales caractéristiques sont les suivantes:

a) Elle étudie une question précise qui s'inscrit dans le domaine d'activité, plus vaste, de l'organe dont elle relève;

b) Sa principale fonction peut être d'ordre consultatif ou opérationnel, ou les deux, selon les tâches qui lui sont confiées par la Conférence ou son Bureau;

c) Sa durée est généralement fixée mais peut être prolongée après examen minutieux, par le Bureau, du travail accompli et de la nécessité d'exécuter des tâches supplémentaires;

d) Ses réunions ne nécessitent pas des services complets d'interprétation et de traduction, à la différence des réunions des organes intergouvernementaux officiels de la CEE.

Composition et membres du bureau de l'équipe

6. Les équipes de spécialistes se composent d'experts gouvernementaux et peuvent également comprendre des spécialistes éminents ou des représentants d'organisations internationales, d'ONG ou du secteur privé, conformément aux règles et pratiques de l'ONU en la matière. La procédure de nomination est arrêtée par la Conférence ou son Bureau. Dans la mesure du possible, il convient de veiller à préserver un équilibre géographique approprié au sein de ces équipes.

¹ «Équipe de spécialistes» est un terme générique qui englobe les «groupes consultatifs», «groupes spéciaux», «groupes directeurs», «équipes spéciales», etc.

7. Une équipe de spécialistes désigne les membres de son bureau: un président et, si elle le juge nécessaire, un ou deux vice-présidents.

Méthodes de travail

8. La Conférence des statisticiens européens et, le cas échéant, son Bureau, doivent déterminer les tâches à accomplir par l'équipe de spécialistes et ce qu'ils en attendent, et se prononcer sur sa composition.

9. À sa première réunion, l'équipe de spécialistes adopte son plan de travail correspondant à sa période d'activité, en définissant clairement ses objectifs et les tâches à accomplir et en établissant un calendrier pour les mener à bien; les tâches en question peuvent l'amener à entreprendre des études ou des missions consultatives, à organiser des séminaires et des ateliers de formation, à élaborer des modèles de politique et de directives à suivre, à réunir des données, à fournir des informations et des matériels de formation, etc.

10. Il est également nécessaire de préciser les ressources indispensables pour appliquer le plan de travail; selon le montant des ressources prélevées sur le budget ordinaire dont elle peut disposer et l'ampleur des tâches qui lui sont confiées, l'équipe de spécialistes peut être amenée à collecter des fonds ou à solliciter des contributions en nature pour l'aider à mener son travail à bien dans le respect des règles et règlements de l'ONU.

11. L'équipe de spécialistes rend compte au Bureau et le cas échéant à la Conférence.

12. Au terme de sa période d'activité, l'équipe présente à l'organe dont elle relève un rapport complet sur ce qu'elle a accompli afin que les résultats et conclusions de ses travaux profitent à l'ensemble des membres de la CEE.

13. Sur la base de ce rapport, la Conférence des statisticiens européens procède à une évaluation et, si une demande de prorogation lui est adressée, décide de la reconduction ou non de l'équipe afin d'entreprendre des tâches supplémentaires.

Le secrétariat

14. Le secrétariat de la CEE doit, avec l'appui des membres de l'équipe de spécialistes:

a) Prendre en charge les relations officielles, y compris la correspondance, avec les experts gouvernementaux et non gouvernementaux et avec ceux des organismes internationaux participants;

b) Aider à programmer les réunions et autres activités aux fins d'adoption par le groupe;

c) Coopérer avec les membres de l'équipe pour l'organisation des missions, ateliers, séminaires et activités de formation dans les pays membres;

d) En coopération avec le président de l'équipe, établir le rapport sur les réalisations de l'équipe au terme de sa période d'activité ou de toute nouvelle période de prorogation.

Rôle des membres de l'équipe de spécialistes

15. Les membres de l'équipe de spécialistes, avec l'appui du secrétariat selon les ressources disponibles, procèdent aux travaux de fond, s'agissant en particulier de préparer les documents essentiels pour les réunions et les rapports à soumettre à la session annuelle de l'organe dont elle relève.

Définition des différentes catégories d'équipes de spécialistes

16. Les équipes de spécialistes créées pour atteindre des objectifs particuliers de même que leur structure et leur domaine d'activité sont déterminés par le mandat qui leur est confié. Compte tenu de l'analyse sémantique des catégories habituelles d'équipes de spécialistes, le secrétariat recommande les définitions suivantes:

Groupe directeur: comité créé pour établir le programme des travaux d'un autre organe, fixer les priorités ou guider le déroulement général d'une opération. Il a un vaste domaine de compétence, qui consiste à orienter une série de réunions ou un ensemble de travaux plutôt qu'à se limiter à une tâche particulière. Par ailleurs, le Bureau de la Conférence des statisticiens européens a décidé que les groupes directeurs devraient conseiller le Bureau au sujet des travaux à entreprendre dans un but précis.

Comité d'organisation: ensemble de personnes désignées généralement parmi ses membres par un organisme plus vaste pour accomplir une fonction précise, bien souvent pour mener à bien les préparatifs en vue d'une réunion particulière (par exemple au cours de ces deux dernières années, les séminaires de la Conférence ont été préparés par des comités d'organisation composés de représentants de plusieurs services nationaux de statistique).

Équipe spéciale: groupe d'experts qui entretiennent des contacts suivis les uns avec les autres et qui produisent des travaux ou aboutissent à des résultats concernant des questions ou problèmes précis. Le groupe communique généralement ses conclusions à une instance supérieure, habituellement dans les délais que celle-ci lui a fixés.

17. Les recommandations qui précèdent ne doivent pas nécessairement déterminer à l'avance la constitution d'un groupe. C'est pourquoi les directives proposées dans la présente note pour l'organisation de groupes doivent être appliquées le cas échéant avec une certaine souplesse – afin de maintenir un équilibre entre la précision et l'efficacité.
